



L'actualité des Mariannes du Nord

- Le 23 février 2023, plusieurs membres de l'association ont assisté à l'avant-première du documentaire « **Nous Les Femmes ; l'art qui répare** » au Théâtre du Nord à Lille. Ce documentaire a été réalisé avec l'actrice Corinne MASIÉRO dont l'engagement contre les violences faites aux femmes n'est plus à présenter ; un documentaire fort, éveillant et bousculant les consciences ! A découvrir sur youtube.com...
- Le 8 mars 2023, une conférence sur les violences sexistes et sexuelles a été donnée aux étudiants du Lycée Emile Zola de Wattrelos à l'initiative de Clarisse, Nicolas et Maïssa, responsables du BDE de l'établissement ; une matinée riche en échanges !
- Le jeudi 16 mars 2023, un atelier sur la banalisation de la violence verbale et sexiste s'est tenu au LEGTA de la Mitterie de Lomme auprès d'élèves en CAP Agriculture, atelier suivi d'une mini-conférence sur les violences pour des élèves de Terminale.
- Le vendredi 17 mars 2023, l'association a invité Madame Catherine LOUVEAU, sociologue et professeure émérite à Paris V pour une conférence intitulée « **Femmes et hommes dans le sport : l'égalité réalisée ?** » ; un domaine où les stéréotypes et discriminations restent malheureusement d'actualité...
- Le vendredi 24 mars 2023, s'est tenue notre Assemblée Générale statutaire et Madame Anne GUILLOUET, nouvelle adhérente, a rejoint notre Conseil d'administration. Bienvenue à elle !

L'édito de notre présidente

Le 8 mars est la journée internationale des droits des femmes ; journée officialisée en 1977 par les Nations Unies et adoptée en France en 1982 ; journée pour faire entendre les revendications des femmes en termes d'égalité de genre et de lutte contre les violences.

Ce 8 mars 2023, Madame Anne-Lise CARY, jeune maman de deux enfants, nous a quittés et a laissé comme dernière volonté que des dons soient versés à notre association ; un geste qui nous a beaucoup touchés !

Madame Anne Lise CARY travaillait dans le social et, sans aucun doute, était proche de nos combats et de nos engagements. Grâce à ces dons, nous allons mener à bien de nouvelles actions au service des femmes et des enfants.



Véronique LEYS

L'actualité sur le territoire

- Sur Lille, la Maison des Femmes poursuit ses « petits formats » le mercredi de 18h30 à 20h, au 53 rue de Douai à Lille. Prochains sujets à découvrir :
 - Le mercredi 3 mai 2023, « Andrée Michel » sociologue et féministe, par Nanou ROUSSEAU,
 - Le mercredi 17 mai 2023, « Le temps des féminismes » à partir de l'ouvrage de Michèle Perrot par Françoise CARER,
 - Le mercredi 31 mai 2023, « le patriarcat à partir des ouvrages de C. Delpy par Roseline TISSET,
 - Le mercredi 14 juin 2023 « Grandes figures noires du féminisme » par Véronique LEYS et Evelyne ONGONG BOULOU.



Un petit pas pour Rennes dans la marche vers l'égalité.

En 2023, la Ville a baptisé onze rues, écoles ou chemins en hommage à des femmes. Un chiffre certes en progression mais qui reste encore tout petit comparé à la place des noms masculins dans l'espace public. « L'égalité est loin d'être acquise », reconnaît la municipalité qui comptabilisait, fin 2022, 960 noms d'hommes et 198 de femmes. Après douze noms féminins adoptés en 2022, les onze nouveaux noms validés par le conseil municipal, lundi 13 mars 2023, traduisent le souhait « d'inverser la tendance » de la domination masculine. « Tant de parcours de femmes rennaises, bretonnes, françaises ou étrangères sont d'exemplarité et méritent une visibilité auprès des citoyennes et citoyens qui vivent ou traversent notre ville », souligne Flavie Boukhenoufa, maire-adjointe.

Voici les onze femmes honorées : Miriam MAKEBA : chanteuse d'ethno-jazz, militante anti-apartheid (1932-2008) ; Simone DE BOLLARDIERE : militante pacifiste et écologiste bretonne (1922-2020) ; Martha DESRUMAUX : syndicaliste, résistante déportée (1897-1982) ; Joséphine PENCALET : ouvrière militante des Penn Sardin à Douarnenez (1886-1972) ; Augusta BRUCHLEN-JOUHAUX : syndicaliste (1899-2003) ; Helen KELLER : écrivaine, militante américaine (1880-1968) ; Anna POLITKOVSKAIA : journaliste russe, militante des droits humains assassinée (1958-2006) ; Dulcie SEPTEMBER : militante sud-africaine anti-apartheid assassinée (1935-1988) ; Fidan' ROJBIN'DOGAN : féministe, militante kurde assassinée (1984-2013) ; Thérèse CLERC : militante féministe (1927-2016) ; Harriet TUBMAN : militante abolitionniste afro-américaine (1822-1913).



Pour information Lille compte 1100 rues et seulement 35 ont un nom de femmes...

Un tchat en ligne au Planning Familial.

Le jeudi 30 mars 2023, le Planning familial a lancé à la Cité Audacieuse (Paris, 6ème) son *tchat* en ligne accessible depuis le site internet ivg-contraception-sexualites.org. Cette traduction numérique du numéro vert national « *Sexualités, Contraception, IVG* » (0 800 08 11 11) assuré par le Planning Familial, est un nouvel outil pour répondre aux usages actuels et contrer la diffusion de mauvaises informations sur l'accès au droit à l'avortement.

Pour sa création et son lancement, ce projet a bénéficié d'un soutien exceptionnel de la Fondation des Femmes qui a alloué une dotation de 200 000 euros grâce à ses donateur.ices, ainsi qu'un financement de l'Etat. Le Planning familial et la Fondation des Femmes ont décidé d'unir leur force après le coup de tonnerre causé par le revirement de jurisprudence de la Cour suprême des Etats-Unis sur le droit à l'avortement le 24 juin 2022. Cette décision avait montré la réalité des attaques contre l'IVG dans le monde et l'urgence d'agir sur tous les fronts contre ses opposants : pour l'accès au soin, pour la sanctuarisation du droit dans la Constitution et contre la désinformation, en particulier en ligne.

L'outrage sexiste aggravé devenu un délit en France.

Le 1er avril 2023, l'outrage sexiste aggravé est devenu un délit. Pour rappel, ce sont ces millions de comportements obscènes et humiliants, de questions intrusives, de commentaires dégradants produits dans l'espace public, dans une immense majorité par les hommes. Derrière ces actes tristement ordinaires se dissimule une réalité fondamentale que l'on peine toujours à appréhender : l'objectification des corps des femmes, des mineures et des minorités de genre. Cette sexualisation est aujourd'hui reconnue – un peu plus - à travers la qualification d'outrage sexiste et sexuel, la majoration des peines encourues et la création de circonstances aggravantes.

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F34550>



L'actualité ailleurs

L'Union européenne adopte de nouvelles règles de transparence pour l'égalité salariale entre femmes et hommes.

Le Parlement européen a adopté, jeudi 30 mars 2023, une directive destinée à contraindre les employeurs dans l'Union européenne (UE) à la transparence pour garantir l'égalité de rémunération entre femmes et hommes, prévoyant des amendes en cas de discrimination salariale. Les femmes gagnent 13 % de moins par heure que les hommes pour le même travail en moyenne dans l'UE, selon des statistiques de la Commission pour 2020. Cet écart n'est que de 0,7 % au Luxembourg, mais il atteint 15,8 % en France, 18,3 % en Allemagne, et monte jusqu'à 22,3 % en Lettonie. Les nouvelles règles, issues d'une proposition de la Commission européenne en mars 2021 et qui devront encore être entérinées par le Conseil (Etats membres), doivent permettre de mieux comparer la rémunération des hommes et celle des femmes. Elles ont été largement adoptées par les eurodéputés (427 voix pour, 79 contre et 76 abstentions). La présidente de la Commission, Ursula von der Leyen, a déclaré : « A travail égal, salaire égal. Et pour un salaire égal, il faut de la transparence. Les femmes doivent savoir si leurs employeurs les traitent de façon équitable. Lorsque ce n'est pas le cas, elles doivent être en mesure de se défendre et d'obtenir ce qu'elles méritent. » Les employées et leurs représentants auront le droit de demander à l'employeur des informations claires et complètes sur les niveaux de rémunération individuels et moyens, ventilés par genres, explique le Parlement européen dans un communiqué, ajoutant : « *Le secret salarial sera interdit.* » Lorsque les effectifs comptent au moins cent salariés, les employeurs seront tenus de publier régulièrement des informations sur l'écart de rémunération entre les femmes et les hommes. L'employeur, qui ne pourra pas justifier objectivement un écart de 5 % ou plus, devra procéder à l'évaluation des salaires en coopération avec les représentants du personnel.

Au Maroc, l'impunité pour les violeurs ?

Au Maroc, les trois violeurs d'une fillette de 11 ans ont écopé de très faibles peines pénales. Leur procès en appel débute, mais les ONG craignent des peines trop clémentes. « Un crime aussi atroce ne doit pas laisser de marge aux juges pour alléger la peine à ce point ».

Interrogée par RFI, Khaoula Assebab, présidente de Jossour, Forum des femmes marocaines, est énervée. Et pour cause : alors qu'ils risquaient jusqu'à 30 ans de prison, comme le propose le Code pénal marocain, ils ont écopé de peines allant seulement jusqu'à deux ans de prison.

Un juge interdit la prescription de pilules abortives aux États-Unis.

L'arrêt de ce juge concerne tout le pays, y compris les États protégeant le droit à avorter, et affecte les quelques 500.000 femmes qui y ont recours chaque année. Un juge fédéral américain a annoncé le vendredi 7 avril 2023 suspendre l'autorisation de mise sur le marché aux États-Unis de la mifépristone (RU 486), l'une des deux pilules utilisées pour les avortements, ce qui empêche en pratique leur prescription.

Le magistrat a toutefois précisé qu'il donnait aux autorités fédérales une semaine pour éventuellement faire appel de cette décision, qui marque un nouveau succès des conservateurs pour restreindre l'accès à l'avortement aux États-Unis. Le Ministère de la Justice a fait appel « La décision du juge texan bloquant l'approbation de la mifépristone par la FDA (l'Agence américaine des médicaments) est scandaleuse et révèle l'instrumentalisation de notre système judiciaire pour restreindre davantage l'avortement à l'échelle de tout le pays », s'est indignée dans un communiqué Alexis McGill Johnson, la présidente de Planned Parenthood, la première organisation américaine de planning familial. « Cette décision sans précédent menace aujourd'hui les droits des femmes dans le pays à prendre des décisions pour leur santé et leur capacité à avoir accès à des médicaments prescrits par leurs docteurs », a dénoncé la vice-présidente Kamala Harris dans un communiqué.